BULLETIN DE TRANSFERT INDIVIDUEL

SUITE À UNE MOBILITÉ AU SEIN DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Mes coordonnées

Nom : ……
Prénom : ……..

N° de compte d'épargne salariale : ……
N° Insee : ……
(13 premiers chiffres du N° de sécurité sociale)
Adresse postale :
……
……
Adresse e-mail :
……
Tel portable : ……..

Exemplaire à renvoyer à

Mon teneur de comptes actuel

AMUNDI ESR

TSA 70213

26956 VALENCE CEDEX 9

Mon Transfert

J'ai acquis des avoirs dans le cadre de l'épargne salariale. La réglementation me permet de transférer mon épargne acquise chez mon ancien employeur vers le(s) Plan(s) d'Epargne Salariale & Retraite de mon nouvel employeur, sans prélèvement fiscal et social et sans que les dates de disponibilité soient modifiées.
Je complète ce bulletin et le transmets à AMUNDI ESR.

De mon ancienne entreprise

Nom de l'entreprise : ……

N° de l'entreprise : … ……

(facultatif, N° indiqué sur votre relevé de compte d'épargne salariale)

Vers mon entreprise actuelle

Nom de l'entreprise : ……

N° de l'entreprise : … ……

Mon Opération de transfert

Je détiens des avoirs dans un PEE (ou PEG), PERCO, PER COL, **hors CCB :**

☑ Je souhaite transférer l'intégralité de mes avoirs dans chacun des dispositifs de ma nouvelle entreprise, tout en conservant les dates d'échéances initiales de mes avoirs.

J'ai bien noté que mes avoirs seront transférés en application des règles suivantes :

-Vers les dispositifs équivalents, de PEE vers PEE, de PERCO vers PERCO, de PERCO vers PER COL, de PER COL vers PER COL.
Si mon entreprise accueillante ne dispose pas de PERCO / PER COL, je conserverai donc ma tenue de comptes chez mon ancien employeur **uniquement** pour les avoirs de mon PERCO / PER COL.

-A chaque fois que le fonds source sera proposé **à l'identique** dans le dispositif cible, les parts que je détiens seront transférées en l'état, sans passage d'ordre sur le marché.

-Si le fonds source n'est pas proposé dans le dispositif cible, alors les avoirs correspondants seront transférés **dans le fonds monétaire ou à défaut dans le fonds ayant la note SRRI* la plus faible** du dispositif cible.

-Si mon entreprise actuelle dispose d'un PERCO / PER COL, alors mon PERCO Piloté/PER COL Piloté sera transféré en appliquant prioritairement :

1) mon **profil d'investissement** et mon **échéance** tels que définis dans **mon** dispositif cible
2) à défaut en reprenant mon **profil d'investissement** et mon **échéance** tels que définis dans **mon ancien** dispositif

Dans le cadre de ce transfert, les positions d'actionnariat salarié détenues seront conservées à l'identique. En conséquence :
a. ce transfert concerne également le PAGA Crédit Agricole S.A. dès lors que le dispositif d'accueil est éligible
b. les positions détenues le cas échéant dans le fonds d'actionnariat salarié permanent (LCL ACTIONS CA SA / CA SA ACTIONNARIAT, CREDIT AGRICOLE SA ACTIONS dans les dispositifs PEE/PEG) seront transférées dans le fonds correspondant du dispositif d'accueil.
L'ordre de transfert sera traité, sans risque de marché, sur le même cours d'ouverture de l'action Crédit Agricole S.A. ; toutefois, le nombre de parts attribuées sur le fonds cible pourra différer très légèrement lorsque le fonds d'actionnariat salarié source est différent de celui du dispositif cible.

* SRRI : Note de Rendement/Risque

Date et signature :

Conformément aux dispositions de la loi relative à l'informatique, aux fichiers, et aux libertés (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978), je pourrai exercer un droit d'accès et de rectification me concernant en écrivant à : Amundi ESR – 26956 Valence Cedex 9